

Direction Départementale des Territoires

Service Application du droit des sols, Etudes et Transversalité

Affaire suivie par Ludovic MARTIN / Christiane BARBET

Tél : 04 56 59 46 09 / 04 56 59 46 11

Courriel : [ludovic.martin@isere.gouv.fr](mailto:ludovic.martin@isere.gouv.fr)  
[christiane.barbet@isere.gouv.fr](mailto:christiane.barbet@isere.gouv.fr)

Grenoble, le 14/01/2019

Information sur la consultation de l'Autorisation Environnementale

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de DIEMOZ

La société URBA81, représentée par Madame ANDRIEU Stéphanie, a déposé dans nos services un dossier de demande de permis de construire concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de DIEMOZ.

La direction Départementale des Territoires de l'Isère a saisi l'autorité compétente en matière d'environnement (le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes), en application de l'article R.122-7-II du code de l'environnement.

L'autorité environnementale a reçu le dossier le 9 novembre 2019 et n'a pas émis d'observation dans le délai imparti de deux mois à compter de la date de l'accusé réception qu'elle a établi le 22 novembre 2018.

Conformément à l'article R.122-7-II du code de l'environnement, l'information relative à l'absence d'avis de l'autorité environnementale sera jointe au dossier d'enquête publique et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère et sur celui de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

La directrice départementale des territoires

Pour la Directrice  
par délégation

Le directeur départemental adjoint  
des territoires

  
Bertrand DUBESSET

**Sujet :** Accusé de réception PROJET- Demande d'avis de l'autorité environnementale : Construction centrale photovoltaïque / Diemoz (38) / n° 2018-AP-696

**De :** "Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par DAGORN Gaëlle - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" <gaelle.dagorn.-.ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

**Date :** 22/11/2018 11:05

Bonjour,

L'autorité environnementale a reçu le 9 novembre 2018 le dossier cité en objet. Il a été enregistré sous le numéro 2018-AP-696.

L'avis de l'autorité environnementale sera rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

En vous souhaitant bonne réception,

-----

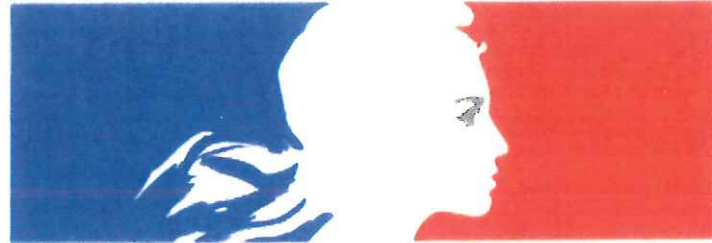
P.S : Ce courriel vaut accusé de réception officiel. Il ne sera pas transmis de courrier papier.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale  
[ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)



# DREAL AUVERGNE-RHÔNE-AL

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

**AUVERGNE -  
RHÔNE-ALPES**

## **Diémoz (38) : construction d'un parc photovoltaïque**

publié le 22 novembre 2018

Avis AE

- Dossier n°2018-AP-696
- Avis à rendre au plus tard le **09/01/2019**

© DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Imprimé le : 14/01/2019 11:01:13

Adresse de cette page : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/diemoz-38-construction-d-un-parc-photovoltaïque-a14988.html>